

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

## SEANCE DU 5 JUIN 2026

### Nombre de conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 6  
Votants : 10

### Date de convocation :

28 mai 2026

### Date d'affichage :

28 mai 2026

L'an deux mille vingt, vendredi 5 juin, à 7 heures 30, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des fêtes, en séance à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Claude **VIVENS**, Maire.

**Présents :** Anna **MOLECKA**, William **OSWALD**, Christian **SALZE**, Bernard **SALZE**, Jean-Pierre **VIDAL**, Claude **VIVENS**.

**Excusés :** Muriel **ABERLENC** procuration à Anna **MOLECKA**, Elodie **BRUN** procuration à William **OSWALD**, Estelle **JACQUEMIN** procuration à Bernard **SALZE**, Carine **ROUBAUD** procuration à Christian **SALZE**.

**Absent :** Raymond **FRONTIN**

*Secrétaire de séance :* William **OSWALD**

### OBJET : ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE (-1000 HAB)

Le maire indique qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

**Vu** le code électoral ;

**Vu** le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**Vu** la circulaire n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

**Vu** l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

#### a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. Bernard **SALZE** et Christian **SALZE** et de William **OSWALD** et Anna **MOLECKA**. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées : Claude **VIVENS**

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : oui

Ont obtenu :

- M. Claude **VIVENS** : 10 voix

- M. Claude **VIVENS** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le **05 JUIN 2026**

ID : 030-213000094-20260605-26\_23\_ELECDELES-DE

## 2026 - 023

### c) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées : William **OSWALD**, Christian **SALZE**, Jean-Pierre **VIDAL**

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : oui

Ont obtenu :

- M. William **OSWALD**, 10 voix
- M. Christian **SALZE**, 10 voix
- M. Jean-Pierre **VIDAL**, 8 voix

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Le Conseil municipal, après en avoir voté et délibéré, décide à l'**unanimité**, de désigner comme délégué titulaire :

- Claude **VIVENS**

Et comme délégués suppléants :

- William **OSWALD**
- Christian **SALZE**
- Jean-Pierre **VIDAL**

Pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Le Maire,

Claude **VIVENS**



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du **05 JUIN 2026**

Envoi au contrôle de légalité le : **05 JUIN 2026**